

Transfert de propriété (Transfer of Ownership)

Dans le cas de la vente d'un chien, un formulaire de transfert de propriété doit être rempli et signé aussi bien par le vendeur que par l'acheteur et doit être envoyé à l'ISDS accompagné du certificat d'enregistrement rose. Le nouveau propriétaire recevra ensuite un certificat qui attestera du transfert de propriété.

La situation qui prévalait jusqu'à présent faisait que l'ISDS n'avait que peu de moyen d'intervention lorsqu'un acheteur ne recevait pas ou ne pouvait pas recevoir de formulaire de transmission signé de la part du vendeur. Cette situation était peu satisfaisante et engendrait des cas de falsifications.

La pratique actuelle veut que, dans le cas où le propriétaire d'un chien possède en même temps un certificat d'enregistrement, il est admis que celui-ci représente suffisamment de droit pour entamer la démarche qui fait de lui le propriétaire enregistré. Malgré cela, la question de savoir qui est le propriétaire légitime n'est pas pour autant réglée.

C'est pourquoi il existe la possibilité, dans le cas où une personne est propriétaire du chien et dispose d'un certificat valide, mais a perdu le contact avec le propriétaire précédent, d'entamer une démarche auprès de l'ISDS sans avoir à spécifier le propriétaire actuel (le vendeur).

La contribution demandée pour ce type de requête se monte à £12.00 pour la transmission de propriété et à £22.00 pour la requête écrite qui sera envoyée au propriétaire précédent. L'ISDS s'occupera de régler toutes les demandes émanant du requérant et la transmission de propriété du chien sera effectuée, à moins que le propriétaire précédent ne vienne invalider cette adoption avec des preuves irréfutables, comme par exemple une enquête de police pour vol ou toute autre preuve d'une activité criminelle. Par contre, une réclamation qui porterait sur les conditions dans lesquelles s'est effectuée la transaction, comme par exemple "il n'a pas assez payé", n'est pas considéré comme une raison valable.

Il est utile de noter que les copies des certificats ne sont envoyées qu'aux propriétaires réellement enregistré.

Il est important d'être vigilant sur la possibilité d'une falsification de la signature du vendeur sur le formulaire de transmission de propriété. Une falsification de signature est un délit (faux dans les titres) et peut mener à des poursuites judiciaires.

Enfin, pour éviter tout différent, le nom de la personne qui effectue le versement de la taxe de £12.00 ne figure plus sur le formulaire de transmission de propriété et le vendeur n'est pas non plus systématiquement responsable du versement de la taxe. La seule mention à ce sujet étant qu'une taxe de £12.00 a été payée.